

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 29 mars 2012

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	22 mars 2012
Nombre conseillers présents	32		
dont : conseillers titulaires	28	Date de l'affichage du procès-verbal	5 avril 2012
conseillers suppléants	4		

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSÉLIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIÈRE Gérard, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, LECOEUR Raymond, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, CHOLOT Guy, D'HULST Francis, LAIDET Serge, PILLET Denis, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, MARGUERIE Jacques, LANGLOIS Alain, LECHEVALIER Alain, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline.

Membres suppléants : MM. MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de DESPREZ Thierry), GALLET Max (suppléant de LE VAST Jean-Claude), SENE François (suppléant de FERRIER Christian).

Absents excusés : Mmes MM. BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, BROQUET Patrick, DESPREZ Thierry, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, POULAIN Jérôme, FLAMBARD Geneviève, MARTINE Emmanuel, LAUNEY Stéphane, FERRIER Christian, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. Serge LAIDET

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 16 février 2012.

Ajout Point 18 - Acquisition parcelle B 330 à St Jean de la Rivière
Point 19 - Travaux cale d'accès de la base nautique de Portbail

Compte-rendu délégations :

- délégation au Président :
 - o assainissement St Maurice en Cotentin/la Haye d'Éctot - mission SPS : cabinet Dekra de Cherbourg-Octeville pour 1 630.00 € HT
 - o révision zonages d'assainissement : cabinet SAFEGE (marché à bons de commandes)
 - o Droit de préemption : exercé sur la parcelle cadastrée B 330 à St Jean de la Rivière, au prix de 13 800.00 €.

- délégation au bureau communautaire :
 - o études hydrauliques : cabinet Egis Eau de Nantes
 - lot 1 – le Notte : 14 800.00 € HT
 - lot 2 – le Fleuve : 12 000.00 € HT
 - o assainissement St Maurice en Cotentin/la Haye d’Ectot – contrôles externes : cabinet Autobilan Réseaux de Couville pour 31 653.00 € HT
 - o Réhabilitation dispositifs assainissement non collectif à Sénoville et les Moitiers d’Allonne : entreprise LAJOIE de St Jacques de Néhou
 - lot n° 1 – 6 chantiers = 33 943.50 € HT
 - lot n° 2 – 6 chantiers = 32 521.00 € HT
 - o acquisition matériel cale provisoire base nautique de Portbail : entreprise Rai-Tillières de Rai (61) pour 26 841.40 € HT

M. le Président accueille M. Lemarinel, nouveau comptable public qui a pris ses fonctions le 1^{er} mars dernier.

Nombre de votants : 28

1. BUDGET ORDURES MENAGERES

- Compte Administratif Budget service Ordures Ménagères :

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2011 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles

Budget OM CCCI	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	20 002.50			314 590.15	20 002.50	314 590.15
Opérations de l’exercice	312 224.87	398 909.51	1 177 956.44	1 225 017.70	1 490 181.31	1 623 927.21
Totaux	332 227.37	398 909.51	1 177 956.44	1 539 607.85	1 510 183.81	1 938 517.36
Restes à réaliser	55 500.00	37 394.00			55 500.00	37 394.00
Totaux	387 727.37	436 303.51	1 177 956.44	1 539 607.85	1 565 683.81	1 975 911.36
Résultats de clôture	48 576.14			361 651.41		410 227.55

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Levéel Henry, doyen d’âge, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2011 du service Ordures Ménagères, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2011, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l’exercice et au fonds de roulement de bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
-

- Compte de Gestion Budget Service Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2011 du service Ordures Ménagères et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
 - après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, par 25 voix pour et 3 abstentions, que le compte de gestion du service Ordures Ménagères dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat 2011

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2011 du budget du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	361 651.41 €
Section d'investissement : excédent	66 682.14 €
Résultat net 2011	428 333.55 €

décide, par 25 voix pour et 3 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 comme suit :

- C/002R - excédent de fonctionnement reporté.....361 651.41 €

- Vote du budget primitif 2012

M. le Président présente le projet de budget primitif 2012 étudié par la Commission des Finances du 20 mars 2012

Le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président et de la Commission de Finances du 20 mars 2012, par 25 voix pour et 3 abstentions, décide d'adopter le budget primitif 2012 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 582 562.92 € en section d'exploitation et à 593 555.00 € en section d'investissement.

Section d'exploitation :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	614 500.00	042	Produits exceptionnels	20 911.51
012	Charges personnel	410 000.00	70	Ventes produits	1 200 000.00
022	Dépenses imprévues	7 661.58	002	Excédent antérieur reporté	361 651.41
023	Virement section invest	204 161.24			1 582 562.92
65	Autres charges gestion courante	68 000.00			
66	Charges financières	922.48			
67	Charges exceptionnelles	30 000.00			
042	Dotations aux amortissements	247 317.62			
		1 582 562.92			

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	5 000.49	001	Résultat investissement reporté	66 682.14
040	Amortissement subventions	20 911.51	021	Virement section fonctiont	204 161.24
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	38 000.00
20	Immobilisations incorporelles	16 000.00	13	Subventions d'investissement	37 394.00
21	Immobilisations corporelles	7 000.00	040	Dotations aux amortissements	247 317.62
22	Immobilisations reçues en affectat.	309 143.00			593 555.00
23	Immobilisations en cours	225 500.00			
		593 555.00			

2. BUDGET SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

- Compte administratif budget Site Touristique de Fierville les Mines 2011

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2011 du budget du site touristique de Fierville les Mines :

Budget site Touristique Fierville les Mines	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	82 471.41				82 471.41	
Opérations de l'exercice	20 444.39	108 762.41	127 652.33	127 652.33	148 096.72	236 414.74
Totaux	102 915.80	108 762.41	127 652.33	127 652.33	230 568.13	236 414.74
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux	102 915.80	108 762.41	127 652.33	127 652.33	230 568.13	236 414.74
Résultats de clôture rectifiés	5 846.61			0.00		5 846.61

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Henry Levéel doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du Site touristique de Fierville les Mines, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Arrivée de M. Alain Langlois

Nombre de votants : 29

- Compte de gestion budget Site Touristique de Fierville Les Mines 2011

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 du Site Touristique de Fierville les Mines et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
 - après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, par 26 voix pour et 3 abstentions, que le compte de gestion du budget Site Touristique de Fierville les Mines dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Arrivée de M. Alain Lechevalier

Nombre de votants : 30

- Participation budget général

Vu l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la suppression de toute prise en charge par le budget communautaire aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs,

M. le Président propose que le budget général 2012 prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 52 888.06 € pour la section d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 26 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- autorise la participation du budget général 2012 à la section d'exploitation du budget du site touristique de Fierville les Mines à hauteur de 52 888.06 €,
- décide d'inscrire ce montant au Budget Primitif 2012 du budget général.

- Vote budget primitif 2012

M. le Président présente le projet de budget primitif 2012 étudié par la Commission des Finances du 20 mars 2012.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président, par 27 voix pour, et 3 abstentions, décide d'adopter le budget primitif 2012 du Site Touristique de Fierville les Mines qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 146 076.06 € en section d'exploitation et à 43 308.00 € en section d'investissement :

Section d'exploitation :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	57 971.00	002	Excédent reporté	0.00
012	Charges de personnel	50 000.00	70	Produits des services	79 250.00
65	Autres charges gestion courante	0.00	74	Subvention d'exploitation	52 888.06
66	Charges financières	643.67	75	Autres produits	9 030.00
023	Virement section invest.	10 996.39	042	Produits exceptionnels	4 908.00
042	Dotation amortissements	26 465.00			146 076.06
		146 076.06			

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
040	Amortissement subventions	4 908.00	001	Solde d'investissement reporté	5 846.61
16	Remboursement d'emprunts	11 200.00	10	Fonds et dotations diverses	0.00
21	Immobilisations corporelles	8 000.00	13	Subventions d'investissement	0.00
23	Immobilisations en cours	19 200.00	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
001	Solde investissement reporté	0.00	021	Virement section fonctionnement	10 996.39
		43 308.00	040	Dotation amortissement	26 465.00
					43 308.00

3. BUDGET LOTISSEMENT LE MESNIL

- Compte Administratif Budget lotissement le Mesnil 2011

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2011 du budget du lotissement de Le Mesnil :

Budget Lotissement	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	76.35
Opérations de	38 240.18	38 240.18	38 240.18	38 240.18
Totaux	38 240.18	38 240.18	38 240.18	38 316.53
Résultats de clôture		0.00		76.35

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Henry Levéel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du lotissement de Le Mesnil, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011, par 29 voix pour et 1 abstention :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de Gestion Budget lotissement le Mesnil 2011

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 du lotissement de Le Mesnil et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
 - après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, par 29 voix pour et 1 abstentions, que le compte de gestion du dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Vote du budget primitif lotissement le Mesnil 2012 :

M. le Président présente le projet de budget primitif 2012 étudié par la Commission des Finances du 20 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président et de la Commission de Finances du 20 mars 2012, par 29 voix pour et 1 abstentions, décide d'adopter le budget primitif 2012 du lotissement de le Mesnil qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 121 561.35 € en section de fonctionnement et à 121 485.00 € en section d'investissement.

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	76.35	701	Vente de produits finis	0.00
713	Variation des stocks	121 485.00	713	Variation des stocks	121 485.00
022	Dépenses imprévues	0.00	74	Dotations et participations	0.00
023	Virement section investissement	0.00	002	Excédent reporté	76.35
		121 561.35			121 561.35

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
10	Stocks	121 485.00	10	Stocks	121 485.00
16	Remboursement d'emprunts	0.00			121 485.00
		121 485.00			

4. BUDGET ZA DU PRE BECOUFFRET

- Compte administratif du Budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret 2011

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2011 du budget de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret :

Budget ZA du Pré Bécouffret	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.58		113 605.23	0.00	113 605.81
Opérations de l'exercice	201 369.00	201 368.42	201 368.42	201 369.00	402 737.42	402 737.42
Totaux	201 369.00	201 369.00	201 368.42	314 974.23	402 737.42	516 343.23
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux	201 369.00	201 369.00	201 368.42	314 974.23	402 737.42	516 343.23
Résultats de clôture				113 605.81		113 605.81

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Henry Levéel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, par 27 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de gestion budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret 2011

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, par 27 voix pour et 3 abstentions, que le compte de gestion du budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Clôture budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret

M. le Président propose de clôturer ce budget et de reporter l'excédent constaté sur le budget général. Il précise qu'un nouveau budget dénommé « zones d'activités de la Côte des Isles » pourra être créé dès que nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président et de la Commission de Finances du 20 mars 2012, par 27 voix pour et 3 abstentions, décide de clôturer ce budget et de reporter l'excédent constaté de 113 605.81 € sur le budget général.

5. BUDGET SPANC

- Compte administratif SPANC 2011

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2011 du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Côte des Isles :

Budget SPANC	Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	30 792.73	24 066.93	30 792.73	24 066.93
Totaux	30 792.73	24 066.93	30 792.73	24 066.93
Restes à réaliser			0.00	0.00
Totaux	30 792.73	24 066.93	30 792.73	24 066.93
Résultats de clôture		-6 725.80		-6 725.80

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Henry Levéel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2009, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, par 28 voix pour et 2 abstentions :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de gestion Budget SPANC 2011

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2011 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, par 29 voix pour et 1 abstention, que le compte de gestion du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2012 du SPANC étudié par la commission Finances le 20 mars dernier. Il souligne les frais forfaitaires de mise en place du service, à savoir l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les démarches préalables et la communication, charges qui doivent être supportées par le budget de l'année 2012.

Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses du SPANC, soit un montant de 16 841.80 € pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la participation du budget général au budget SPANC d'un montant de 16 841.80 € pour l'exercice 2012,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif du budget général 2012.

- Vote budget primitif 2012

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010, étudié par la Commission Finances du 20 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 29 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le budget primitif 2012 du SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 126 441.80 € en section d'exploitation.

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	111 760.00	002	Excédent antérieur reporté	0.00
012	Charges personnel	7 656.00	70	Ventes produits	63 590.00
65	Autres charges gestion courante	200.00	74	Dotations et participations	62 851.80
67	Charges exceptionnelles	100.00			126 441.80
002	Excédent antérieur reporté	6 725.80			
		126 441.80			

6. BUDGET ASSAINISSEMENT

- Compte administratif budget Assainissement 2011

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2011 du budget assainissement de la Communauté de Communes de la Côte des Isles :

Budget SPAC	Investissement		Exploitation		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	17 315.58	0.00	0.00	15 447.39	17 315.58	15 447.39
Opérations de l'exercice	12 979.87	21 654.11	4 284.69	3 803.20	17 264.56	25 457.31
Totaux	30 295.45	21 654.11	4 284.69	19 250.59	34 580.14	40 904.70
Restes à réaliser	26 140.00	0.00	0.00	0.00	26 140.00	0.00
Totaux	56 435.45	21 654.11	4 284.69	19 250.59	60 720.14	40 904.70
Résultats de clôture	34 781.34			14 965.90	19 815.44	

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Henry Levéel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2011, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, par 27 voix pour et 3 abstentions :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de gestion Budget Assainissement 2011

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
 - après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, par 27 voix pour et 3 abstentions, que le compte de gestion du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat 2011

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2011 du budget assainissement de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	14 965.90 €
Section d'investissement : besoin de financement	34 781.34 €
Résultat net 2011	- 19 815.44 €

décide, par 29 voix pour et 1 abstention, d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 comme suit :

- c/1068R - excédent de fonctionnement capitalisé.....14 965.90 €

- Vote budget primitif 2012

M. le Président présente le projet de budget primitif 2012, étudié par la Commission Finances du 20 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 29 voix pour et 1 abstentions, décide d'adopter le budget primitif 2012 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 114 791.44 € en section d'exploitation et 1 653 640.34 € en section d'investissement.

Section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	37 300.00	70	Ventes produits	114 593.44
012	Charges personnel	13 124.00	042	produits exceptionnels	198.00
014	Atténuation de produits	275.00	002	Excédent antérieur reporté	0.00
66	Charges financières	7 500.00			114 791.44
023	Virement section investissement	56 101.44			
042	Dotation amortissements	491.00			
		114 791.44			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 581.00	10	Dotations, réserves	8 641.34
20	Immobilisations incorporelles	38 220.00	13	Subventions d'investissement	828 642.00
21	Immobilisations corporelles	5 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	753 440.00
23	Immobilisations en cours	1 600 000.00	021	Virement section fonct	62 426.00
040	Amortissement subventions	198.00	040	Amortissements	491.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
001	Résultat antérieur reporté	8 641.34			1 653 640.34
		1 653 640.34			

7. OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

- Approbation budget 2012 :

M. le Président indique que le comité de direction de l'office de tourisme de la Côte des Isles, lors de sa séance du 14 mars 2012, a approuvé son budget primitif 2012. Conformément à l'article R133-15 du code du tourisme, le budget de l'office de tourisme constitué en EPIC doit être voté par le comité de direction puis transmis pour approbation au conseil communautaire.

M. le Président précise que le budget primitif a été voté pour la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012. La section d'exploitation se monte à 427 100 € et permet d'assurer le fonctionnement de la structure ; la section d'exploitation prévoit l'acquisition de logiciels et de matériel de bureau pour 16 000 €.

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	191 750.00	002	Excédent reporté	0.00
012	Charges de personnel	217 400.00	70	Produits des services	127 100.00
65	Autres charges gestion courante	1 000.00	74	Subvention d'exploitation	120 000.00
022	Dépenses imprévues	950.00	75	Autres produits	180 000.00
023	Virement section invest.	16 000.00			427 100.00
		427 100.00			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	13 800.00	021	Virement section fonctionnement	16 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 000.00			16 000.00
020	Dépenses imprévues	1 200.00			
		16 000.00			

Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses de l'office du tourisme intercommunal soit un montant de 120 000 € pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le budget 2012 de l'office de tourisme de la Côte des Isles,
- Autorise M. le Président à procéder au mandatement de la subvention communautaire de 120 000 €,
- Inscrit la dépense au budget général 2012.

8. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Compte tenu des investissements prévus sur l'exercice 2012 et les suivants, M. le Président, en accord avec le Bureau communautaire, présente les taux des taxes directes locales susceptibles d'être appliqués en 2012 avec une augmentation de 2.5 % :

Taxes	taux 2012
Taxe d'habitation	7.35%
Taxe foncière (bâti)	8.26%
Taxe foncière (non bâti)	13.78%
Cotisation foncière des entreprises	6.98%
Fiscalité de zone	21.59%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions, décide de fixer les taux des taxes directes locales 2012 tels que ci-dessus.

Départ de M. François Sené

fin de la 1^{ère} séance - reprise à 21 h 00

Arrivée de M. Jean Boisnel et Mme Caroline Mabire

Nombre de votants : 31

9. BUDGET GENERAL

- Compte Administratif Budget Général 2011 :

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2011 du budget général de la Communauté de Communes de la Côte des Isles :

Budget Général	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CCCI						
Résultats reportés		97 039.75		270 958.37	0.00	367 998.12
Opérations de l'exercice	1 399 370.89	1 164 191.87	2 869 917.25	3 531 492.63	4 269 288.14	4 695 684.50
Totaux	1 399 370.89	1 261 231.62	2 869 917.25	3 802 451.00	4 269 288.14	5 063 682.62
Restes à réaliser	1 771 883.00	1 371 562.00			1 771 883.00	1 371 562.00
Totaux	3 171 253.89	2 632 793.62	2 869 917.25	3 802 451.00	6 041 171.14	6 435 244.62
Résultats de clôture	-538 460.27			932 533.75		394 073.48

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean Boisnel doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2011, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011, par 28 voix pour, 1 voix contre et 2 abstention(s) :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Compte de Gestion Budget Général 2011

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, par 28 voix pour et 3 abstentions, que le compte de gestion du budget Général dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat 2011

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2011 du budget général de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	932 533.75 €
Section d'investissement : besoin financement	-538 460.27 €
Résultat net 2011	394 073.48 €

décide, par 28 voix pour et 3 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 comme suit :

. c/002R - excédent de fonctionnement reporté.....	394 073.48 €
. c/1068R - excédent de fonctionnement capitalisé	538 460.27 €

- Vote du budget primitif 2012

M. le Président présente le projet de budget primitif 2012 étudié par la Commission des Finances du 20 mars 2012.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président et de la Commission de Finances du 20 mars 2012, par 21 voix pour et 10 abstentions, décide d'adopter le budget primitif 2012 de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 116 391.48 € en section de fonctionnement et à 5 411 882.32 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	888 080.00	002	Excédent antérieur reporté fonction	394 073.48
012	Charges personnel et frais assimilés	1 076 485.00	013	Atténuation de charges	52 000.00
014	reversement sur impôts	426 887.00	70	Produits des services	667 650.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0.00	73	Impôts et taxes	2 043 395.00
023	Autofinancement	852 832.99	74	Dotations et participations	947 564.00
65	Autres charges gestion courante	851 105.86	75	Autres produits de gestion courants	145 605.00
66	Charges financières	98 000.00	77	Produits exceptionnels	2 234.00
67	Charges exceptionnelles	20 000.00	total		
042	Dotations amortissements	39 130.63	4 252 521.48		
total		4 252 521.48			

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
001	Besoin de financement	138 139.27	002	Excédent investissement reporté	0.00
13	Subvention d'investissement	0.00	021	Autofinancement	852 832.99
16	Emprunts	288 470.00	024	Produit des cessions	0.00
20	Immobilisations incorporelles	133 000.00	10	Dotations, réserves	856 955.65
21	Immobilisations corporelles	119 000.00	13	Subventions	1 098 690.00
23	Immobilisations en cours	4 470 000.00	16	Emprunts reçus	2 301 000.00
041	Immobilisations incorporelles	263 273.05	27	Autres immobilisations financières	0.00
total		5 411 882.32	040	Dotations amortissements	39 130.63
			041	Immobilisations incorporelles	263 273.05
			total		
			5 411 882.32		

10. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Mise à jour du tableau des effectifs : M. le Président présente les modifications à apporter au tableau des effectifs :
 - Suppression de postes vacants après avis du Comité Technique Paritaire du 07 février 2012 :
 - 2 adjoints administratifs de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 adjoints techniques de 2^e classe à temps complet
 - 2 adjoints techniques principaux de 2^e classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet (28/35^e)
 - Création de postes après avis des Commissions Administratives Paritaires :
 - 1 rédacteur principal à temps non complet (29/35^e) au 1^{er}/07/2012
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er}/10/2012
 - 1 attaché principal à temps complet au 01/11/2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la suppression et la création des postes ci-dessus.

- Augmentation du temps de travail après avis du CTP : M. le Président propose que le poste de rédacteur à temps non complet passe de 25h30 à 29h à partir du 1^{er} juin 2012, compte tenu du surcroît de travail dû à la mise en place du programme de travaux d'assainissement collectif. Il souligne que le Comité Technique Paritaire a donné son accord à cette modification du temps de travail le 14 mars 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter de 25 h 30 à 29 h la durée hebdomadaire de travail du poste de rédacteur à temps non complet à compter du 1^{er} juin 2012.

- Contrat CAE : M. le Président fait savoir au Conseil Communautaire qu'un agent susceptible d'être recruté en contrat occasionnel pour le site touristique du moulin peut bénéficier d'un contrat d'accompagnement à l'emploi. Ce poste est prévu pour 6 mois pour un temps de travail de 26 h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'adjoint d'animation en contrat d'accompagnement à l'emploi à compter du 1^{er} avril 2012 :
 - temps de travail : 26 heures hebdomadaires
 - durée du contrat : 6 mois
- autorise M. le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en place de ce contrat,
- autorise M. le Président à signer le contrat de travail correspondant.

11. CARTE COMMUNALE ST MAURICE EN COTENTIN

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 124-1 et suivants et R 124-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-9

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire les conditions dans lesquelles le projet de carte communale de St Maurice en Cotentin a été élaboré et présente le contenu du projet

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et de M. le Maire de St Maurice en Cotentin,

Considérant que le projet de carte communale correspond aux objectifs fixés par la commune de St Maurice en Cotentin en ce qui concerne l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de carte communale de St Maurice en Cotentin,

- donne un avis favorable à la mise en enquête publique du projet dans les conditions définies par le code de l'Urbanisme et sollicite auprès du Tribunal Administratif de Caen l'ouverture de l'enquête publique réglementaire,
- autorise M. le Président à mener toutes les démarches en ce sens et à régler les frais correspondants.

12. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DE ST MAURICE EN COTENTIN ET LA HAYE D'ECTOT

▪ Enquête publique zonage d'assainissement de St Maurice en Cotentin

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau,

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994, article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par l'article L2224-8 et L2224-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant que le zonage d'assainissement permet de se déterminer sur la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et de M. le Maire de St Maurice en Cotentin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- arrête le projet de plan de zonage d'assainissement tel que présenté,
- décide d'engager la mise à l'enquête publique du dossier de zonage d'assainissement tel qu'il ressort de cette délibération,
- autorise M. le Président à signer les documents relatifs :
 - o à l'instruction des procédures, notamment la saisine de M. le Président du Tribunal Administratif,
 - o au prononcé de l'arrêté à l'issue de l'enquête publique.

▪ Enquête publique zonage d'assainissement de la Haye d'Ectot

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau,

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994, article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par l'article L2224-8 et L2224-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant que le zonage d'assainissement permet de se déterminer sur la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et de M. le Maire de la Haye d'Ectot,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- arrête le projet de plan de zonage d'assainissement tel que présenté,
- décide d'engager la mise à l'enquête publique du dossier de zonage d'assainissement tel qu'il ressort de cette délibération,
- autorise M. le Président à signer les documents relatifs :
 - o à l'instruction des procédures, notamment la saisine de M. le Président du Tribunal Administratif,
 - o au prononcé de l'arrêté à l'issue de l'enquête publique.

13. CONSTRUCTION CASERNE DE GENDARMERIE - AVENANTS

M. le Président présente l'avancement des travaux de construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret et fait part des modifications suivantes :

- lot n° 7 - étanchéité - société C2L : moins-value de 604.29 € HT
- lot n° 8 - menuiseries extérieures aluminium et fermetures - entreprise ASC Robine : moins-value de 2 274.00 € HT (suppression menuiseries du SAS)
- lot n° 9 - serrurerie, portes de garages et sectionnelles - entreprise ASC Robine : plus-value d'un montant de 4 900.00 € HT (création 2 portes local poubelles)
- lot n° 10 - menuiseries intérieures - entreprise Leluan MAP : plus-value d'un montant de 3 146.46 € HT (modification menuiseries local radio)

- lot n° 11 – cloisons, isolation, plafonds – entreprise Mary : plus-value d'un montant de 6 268.75 € HT (coffret d'habillage pour VMC double flux logements)
- lot n° 14 – plomberie, sanitaires, ventilation - entreprise Tabarin-Entzmann : plus-value d'un montant de 18 999.64 € HT (ventilation double flux logements). Il précise que le montant global du chantier est augmenté de 1.79 % et que la Commission d'Appel d'offres a donné son accord aux avenants des lots 9, 11 et 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- de donner son accord aux modifications proposées,
- d'autoriser M. le Président à signer les avenants avec les entreprises et à régler les frais correspondants.

M. le Président invite les membres du Conseil à le rejoindre lors des réunions de chantier qui se déroulent tous les mercredis à partir de 14 heures.

14. POLE NAUTIQUE DE BARNEVILLE-CARTERET - AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Président indique que le contrat de maîtrise d'œuvre du pôle nautique de Barneville-Carteret prévoit un délai de 4 semaines entre l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif. Compte tenu de la nécessité de connaître le résultat des études géotechniques et topographiques, M. le Président propose de passer ce délai à 10 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à cette modification et autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 avec l'Atelier Nord Sud, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre.

Départ de M. Edouard Mabire

Nombre de votants : 30

15. COMITE DE PILOTAGE ETUDES HYDRAULIQUES

M. le Président rappelle que les marchés relatifs aux études hydrauliques (lot n° 1 – le Notte et lot n° 2 – le Fleuve) ont été attribués au cabinet d'études Egis Eau de Nantes.

Il propose la constitution de deux comités de pilotage avec la composition suivante :

- Président et vice-Président en charge de l'Espace Rural
- Organismes institutionnels (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général)
- Elus communautaire issus de la commission Espace Rural
- Représentant des communes concernées
- Représentant des riverains

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 1 voix contre :

- donne son accord à la composition proposée,

16. TARIFS JEUNESSE

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Jeunesse propose au conseil communautaire de modifier les tarifs des activités proposées dans le cadre de « bouge en Côte des Isles », afin de tenir compte de l'augmentation des transports, à compter du 1^{er} avril 2012 :

ACTIVITES	Coût prestation/enfant	Coût transport/enfant	TOTAL	Nbre d'animateurs	AGE	PLACES	tarif en vigueur			
							Tarif territoire	tarif carte B	tarif Carte A	Tarif Hors 3CI
								25%	50%	
Piscine	2.10 €	4.50 €	6.60 €	4	10-17	32	4.50 €	3.50 €	2.50 €	7.00 €
Bowling	5.80 €	4.50 €	10.30 €	2	10-17	42	5.50 €	4.00 €	3.00 €	10.50 €
Patinoire	2.70 €	4.50 €	7.20 €	3	7-10 11-17	20 30	4.50 €	3.50 €	2.50 €	7.50 €
Laser game	10.00 €	4.50 €	14.50 €	2	8-11 12 +	32	7.50 €	5.50 €	4.00 €	10.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 28 voix pour et 2 abstentions donne son accord à l'application, à partir du 1^{er} avril 2012, des tarifs présentés ci-dessus pour les activités jeunesse « Bouge en Côte des Isles ».

17. ACQUISITION TERRAIN B 330 A ST JEAN DE LA RIVIERE

M. le Président rappelle que suite au dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner, il a décidé d'exercer le droit de préemption de la Communauté de Communes en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section B 330 à St Jean de la Rivière, d'une superficie de 4 600 m², pour un montant de 13 800.00 €, qui correspond à l'estimation de France Domaine.

Il indique que l'appropriation de ce bien, même actuellement loué par bail commercial, permet de mener à bien le projet d'équipement lié à l'extension du golf de la Côte des Isles et de dynamiser les activités touristiques environnantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2241-1 et suivants

Vu la loi n° 95-127 du 08 février 1995

Vu l'article A12 des statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui prévoient « l'exercice du droit de préemption dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la Communauté de Communes »

Vu la délibération n° 84/2009 du 23 avril 2009 autorisant M. le Président à exercer ce droit de préemption,

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour et 1 abstentions :

- autorise M. le Président à mener toute négociation et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce terrain,
- Retient l'étude notariale du vendeur pour enregistrer l'acte,
- Autorise M. le Président à se faire assister par l'étude notariale Bleicher et Laurent de Barneville-Carteret
- Autorise M. le Président à signer l'acte notarié et à régler les frais correspondants.

18. CALE D'ACCES A LA MER DE LA BASE NAUTIQUE DE PORTBAIL

- Travaux de réalisation de la cale d'accès : M le Président rappelle qu'une étude a été lancée en groupement de commandes avec la commune de Portbail pour la réalisation d'un diagnostic global des accès à l'estran de Portbail. Cette étude a été confiée au cabinet Sogreah/Artelia de Nantes et se décompose en deux phases :
 - Une tranche ferme destinée à la réalisation du diagnostic d'un montant de 14 437.50 € HT,
 - Une tranche conditionnelle correspondant à la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la cale d'accès d'un montant de 24 120.00 € HT.

Il ajoute que ces travaux seront réalisés en deux phases afin d'une part, de permettre la réalisation du championnat de France junior de chars à voile et d'autre part, de permettre l'accès à tous les publics, dont les personnes à mobilité réduite. Cette seconde phase devra faire l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil Communautaire, par 27 voix pour et 3 abstentions :

- Donne son accord à la réalisation de la tranche conditionnelle par le cabinet Sogreah/Artelia,
- Autorise M. le Président à lancer les consultations de travaux nécessaires à la réalisation de cette cale d'accès (phases 1 et 2),
- Donne délégation à M. le Président pour l'attribution des marchés, après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- décide d'engager la mise à l'enquête publique du dossier et autorise M. le Président à mener toutes les démarches et à régler les frais correspondants.

- autorise M. le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général (contrat de territoire) et du Conseil Régional de Basse -Normandie (contrat de projet Etat Région).

M. le Président remercie la commune de St Jean de la Rivière pour le prêt gracieux de chaises et la commune de St Lô d'Ourville pour le prêt gracieux de tables nécessaires au repas de cette assemblée.

19. QUESTIONS DIVERSES

- Bureau communautaire : 18 avril 2012 à 18 heures
- Conseil communautaire : 26 avril 2012 à 20 h 30

La séance est levée à 22 h 30